

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 MARS 2024

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	19
De votants	22

L'an deux mille vingt quatre, le vingt mars, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian LENOBLE, Adjoint au Maire.

Etai~~ent~~ présents : MM.ALLIERI-BASSO-LENOBLE-Mme FERNANDEZ-AUBERTOT-M.PESCE-Mme LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI-SAUVLET-Mmes LIGI-PATELLI-THIERRY-BERTRAND-MM.SIBELLA-SULLI-PERREY-COMMITO-Mmes GRANDMOUGIN-FONDEUR-M.ZANCHIN

OBJET
N° 2024-3-5

Affectation des résultats
Exercice 2023 - Commune

Excusés :

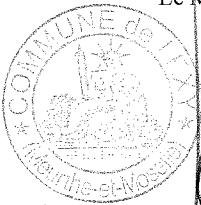
Mme HENRY ayant donné pouvoir à M.PERREY
M.CANON ayant donné pouvoir à M.SAUVLET
Mme USELDINGER ayant donné pouvoir à Mme LIGI

Absents : Mmes RIQUET - RUETTE-TYDEK -M.LAPUH

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 22 mars 2024 et que la convocation du Conseil avait été faite le 11 mars 2024.

Le Maire,



Conformément aux articles L 2311-5 et R 2311-11 et suivants du Code Général des collectivités Territoriales qui fixent les règles de l'affectation des résultats, et après avoir approuvé les comptes de gestion et les comptes administratifs des budgets principal et annexes il est proposé au conseil municipal, d'approuver l'affectation des résultats selon les modalités suivantes :

L'Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal qu'à la clôture de l'exercice 2023, le budget de la commune présente :

- à la section de fonctionnement un excédent de 647 125,13 € hors restes à réaliser
- à la section d'investissement un déficit de 255 755,45 € hors restes à réaliser et un déficit de 375 887,14 € si on tient compte des restes à réaliser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

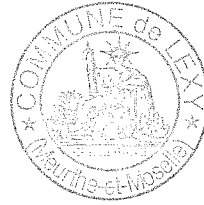
DECIDE d'affecter le résultat au BP 2024 com1@21/03/2024

REÇU EN PREFECTURE

Application agréée E-legalite.com

- * affecter en R002 résultat reporté le montant de 271 237,99 €
- * affecter au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé le montant de 375 887,14 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 21/03/2024

Application agréée E-legalite.com